

République Française
Département du Bas-Rhin
Commune de :
67320 SIEWILLER
45 rue des Eglises



Tél. / Fax : 03 88 00 60 33
mairiedesiewiller@wanadoo.fr

Arrêté du Maire

N° 05 / 2020

**relatif à la non-réouverture
de l'école de Siewiller
RPI Lohr/Ottwiller/Siewiller**

Le Maire de la Commune de SIEWILLER,

Vu l'article 72 alinéa 3 de la constitution consacrant le principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la santé ;

Vu la Loi d'urgence n°2020-2090 du 23 mars pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'arrêté n° 2/2020 du 11 mai 2020 relatif à la non-réouverture de l'école de Siewiller ;

Considérant qu'il est impossible de respecter la nouvelle directive imposant la présence d'un deuxième adulte ou à minima une personne-ressource très disponible qui pourra, le cas échéant prendre en charge, soit un enfant présentant les symptômes, soit tous les enfants si c'est l'enseignant qui développe des symptômes ;

Considérant que pour garantir la sécurité des enfants, des enseignants et des parents, il est nécessaire de prolonger la fermeture de l'école de Siewiller ;

a r r ê t e

Article 1^{er} : Les bâtiments publics abritant l'école élémentaire de SIEWILLER resteront fermés jusqu'à la rentrée de septembre prochain.

Article 2 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice de l'école sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne,
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale des Vosges du Nord,
- Madame la Directrice,
- Madame le Maire d'Ottwiller,
- Monsieur le Maire de Lohr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SIEWILLER, le 29 mai 2020

Le Maire
Guy FENRICH

